

SYNTHÈSE DES GARANTIES MICRO-ASSURANCE

Au 01/01/2022

LA MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Une franchise de 250 à 400 € est applicable sur toutes les garanties

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

GARANTIES	PLAFOND DE GARANTIE
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs <i>(Autres que ceux prévus ci-après) par sinistre, tous dommages confondus</i>	500 000 € / année d'adhésion
Dont :	
Dommages matériels causés aux préposés (employé) <i>Par préposé dans la limite de 14 000 € par sinistre</i>	500 €
Dommages aux biens (meubles et immeubles) confiés <i>Par sinistre dans la limite de 27 000 € par année d'assurance</i>	1 000 €
Responsabilité civile dépositaire <i>Par sinistre</i>	100 €
Intoxications alimentaire <i>Par année d'assurance</i>	10 000 €
Pollution accidentelle <i>Par année d'assurance</i>	5 000 €
Maladies accidentelles <i>Par année d'assurance</i>	5 000 €

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

(Garantie non acquise lorsque la profession déclarée est « Activité de bureau ou de prestataire de service ou profession libérale »)

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs <i>Par sinistre et par année d'assurance, tous dommages confondus</i>	500 000 € / année d'adhésion
--	---------------------------------

[L'assurance dommages]

INCENDIE

Bâtiment	Sans limitation de somme
-----------------	-----------------------------

Contenu professionnel : Option 1 Option 2 Option 3	6 500 € 12 000 € 30 000 €
--	---------------------------------

Dommages électriques	1 500 €
Espèces monnayées et valeurs	750 €
Frais et pertes	Selon conditions particulières
Responsabilité occupant	3 000 € par m ² dans la limite de 3 000 000 €

TEMPÊTE – GRÊLE – NEIGE

Selon conditions particulières

CATASTROPHES NATURELLES

Selon conditions particulières

ATTENTATS – ÉMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES ACTES DE TERRORISME ET DE SABOTAGE

Selon conditions particulières

VOL ET VANDALISME

Contenu professionnel : Option 1 Option 2 Option 3	3 250 € 6 000 € 15 000 €
Espèces monnayées et valeurs <ul style="list-style-type: none">o Enfermées en tiroir-caisse, meuble fermé à cléo Enfermé en coffre-forto Au cours de manipulation effectuées pour les besoins du service : - à l'intérieur des locaux assurés - au cours de transport à l'extérieur de l'entreprise	750 € 1 000 € 750 € 750 €
Détériorations immobilières Biens en dépendances sans communication (ex : caves) Marchandises en devanture Frais de gardiennage et de clôture provisoire	1 200 € 1 000 € 1000 € 500 €
Honoraires d'expert	5 % de l'indemnisation journalière

DÉGÂTS DES EAUX

Bâtiment	Sans limitation de somme
Contenu professionnel : Option 1 Option 2 Option 3	3 250 € 6 000 € 15 000 €
Espèces monnayées et valeurs Frais et pertes Responsabilité occupant	750 € Selon CP 3 000 € par m2 dans la limite de 3 000 000 €

BRIS DE VITRES

Objets en produits verriers :	
Option 1	500 €
Option 2	750 €
Option 3	1 000 €

Enseignes	750 €
Frais de pose, de dépose et de transport	500 €
Frais de clôture provisoire et de gardiennage	500 €

PERTE DE LA VALEUR VÉNALE DU FOND DE COMMERCE

Somme assurée	1 500 €
Honoraires d'expert	5 % du montant de l'indemnité versée

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SUITE À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DUE À UN SINISTRE GARANTI

Indemnité journalière	50 €
<i>Franchise 3 jours</i>	
<i>Versée durant une période d'indemnisation ne pouvant excéder 2 mois</i>	

MARCHANDISES TRANSPORTÉES POUR PROPRE COMPTE

Dommages matériels et frais accessoires	1 000 €
<i>Pour l'ensemble des véhicules transporteurs</i>	

PERTE DE DENRÉES PÉRISSABLES

Option 1	500 €
Option 2	1 000 €
Option 3	1 500 €

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À UN ACCIDENT

La garantie s'exerce dans la limite de	1 000 €
<i>Le seuil d'intervention pour les recours étant fixé à 250 €</i>	

Et si vous faisiez expertiser votre local par un professionnel avant la signature de votre bail ?

Chaque année, presque 10 % des micro-entrepreneurs connaissent un sinistre et plus particulièrement des sinistres liés au local professionnel (dégât des eaux, dommages électriques, incendie, vol...).

Pour éviter ces incidents si déstabilisants pour l'activité d'une micro-entreprise, la Fondation Entrepreneurs de la Cité s'est associée au groupe Polyexpert pour vous proposer un service gratuit : Local Sécur' (un audit des risques du local).

N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous au **04 37 24 52 70** ou par mail à **contact@entrepreneursdelacite.org**